

CONDITIONS GÉNÉRALES DE PRESTATIONS DE SERVICE DE TRADUCTION, RELECTURE, RÉVISION, CORRECTION, RÉDACTION

1. APPLICATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES - OPPOSABILITÉ

Toute commande passée implique l'adhésion entière et sans réserve du *Client* aux présentes conditions générales de vente à exclusion de tout autre document.

Aucune condition particulière ne peut, sauf exception formelle et écrite figurant sur le bon de commande devenu ferme et définitif, prévaloir contre les conditions générales de vente.

L'exécution de toute prestation par *Olivia ORMSTON* implique de la part du *Client* l'acceptation des présentes conditions générales, et la renonciation à ses propres conditions générales d'achat. Toute condition contraire sera donc, à défaut d'acceptation expresse, inopposable à *Olivia ORMSTON*, quel que soit le moment où elle a pu être portée à sa connaissance.

Le fait qu'*Olivia ORMSTON* ne se prévale pas à un moment de l'une quelconque des présentes conditions générales de vente, ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque desdites conditions.

2. PASSATION DES COMMANDES / DEVIS

Chaque commande du *Client* est précédée d'un devis gratuit, établi par *Olivia ORMSTON*, sur la base des documents à traduire fournis ou des informations communiquées par le *Client*.

Le devis adressé par *Olivia ORMSTON* au *Client* par courrier électronique, précise notamment :

- Le nombre de pages ou de mots soumis à traduction ;
- La langue source et la langue cible ;
- Les modalités de détermination du prix de la prestation de traduction. Cette dernière est facturée soit de manière forfaitaire, soit au temps passé, soit encore sur la base du tarif de *Olivia ORMSTON* en vigueur au jour de la réalisation du devis, notamment au mot source (c'est-à-dire par mots contenus dans le texte à traduire) ou au mot cible (c'est-à-dire par mots contenus dans le texte traduit) d'après le décompte proposé par le logiciel Word de Microsoft (Outils, Statistiques) à la ligne, à la page, à l'heure ;
- Le délai de livraison de la prestation de traduction ;
- Le format des documents à traduire (documents sources) ;
- Le format du (des) document(s) cibles en cas de demande de mise en page spécifique du document livré ;
- Les éventuelles majorations de prix appliquées notamment en raison de l'urgence, des recherches terminologiques spécifiques ou de toute autre demande sortant des prestations habituelles fournies par *Olivia ORMSTON*.

Pour confirmer sa commande de manière ferme et définitive, le *Client* doit retourner à *Olivia ORMSTON* le devis sans aucune modification, soit par courrier postal signé avec la mention « bon pour accord » lorsque le devis lui a été adressé par courrier postal, soit par retour de mail avec l'expression de son consentement lorsque le devis lui a été adressé par courrier électronique. À défaut de réception de l'acceptation du devis, *Olivia ORMSTON* se réserve le droit de ne pas commencer sa prestation.

À défaut de confirmation de sa commande selon les modalités définies ci-dessus dans un délai de trois (3) mois à compter de la date d'envoi du devis, ce dernier sera réputé caduc.

Olivia ORMSTON se réserve la possibilité, après en avoir informé le *Client*, de majorer les tarifs des prestations et / ou de ne pas respecter la date de livraison figurant sur la confirmation de commande initiale du *Client* et ce, notamment dans les cas suivants :

- La modification ou l'ajout de documents supplémentaires par le *Client* postérieurement à l'établissement du devis par *Olivia ORMSTON*, auquel cas *Olivia ORMSTON* se réserve le droit d'ajuster le tarif en fonction du volume de texte supplémentaire constaté ou demandé ;
- L'absence de documents lors de l'établissement du devis. Si le devis a dû être effectué sur simple communication du nombre de mots approximatif et d'un extrait du contenu.

À défaut d'accord express du *Client* sur ces nouvelles conditions de livraison et / ou de facturation, *Olivia ORMSTON* se réserve le droit de ne pas débiter sa prestation.

Sauf accord contraire indiqué sur le devis, les frais encourus pour la réalisation de la prestation (déplacements, envoi de courriers express, etc.) sont à la charge du *Client*. Toute décision de remise, de réduction ou d'application de tarifs dégressifs, selon un pourcentage ou un forfait (à la page, à la ligne ou à l'heure), demeure à la seule discrétion de *Olivia ORMSTON* et ce, uniquement pour la prestation qui en est l'objet. Les remises ou rabais éventuellement accordés au *Client* ne sauraient en aucun cas faire naître un droit acquis pour des prestations postérieures.

Dans l'hypothèse où aucun devis préalable n'aurait été adressé au *Client* par *Olivia ORMSTON*, les prestations de traduction seront facturées conformément au tarif de base habituellement appliqué par *Olivia ORMSTON*.

3. PREUVE

Aux fins de la preuve de l'existence de cette acceptation de devis, le *Client* admet de considérer comme équivalent à l'original et comme preuve parfaite, le courrier électronique, la copie et le support informatique.

4. ACOMPTE

Toute commande dont le montant hors taxes dépasse 750 euros pourra être soumise à une demande d'acompte dont le pourcentage sera précisé sur le devis. Dans ce cas, l'exécution des prestations ne commencera qu'après encaissement de l'acompte.

5. DÉLAI DE LIVRAISON

Sous réserve de réception par *Olivia ORMSTON* de l'intégralité des documents objets de la prestation de traduction, le délai de livraison mentionné sur le devis n'est applicable qu'à la condition que le *Client* confirme sa commande selon les modalités définies à l'article 2 ci-dessus dans un délai de 3 (trois) jours ouvrés à compter de la réception du devis. Passé ce délai la date de livraison peut faire l'objet d'une révision en fonction de la charge de travail d'*Olivia ORMSTON*.

Dans certains cas, précisés sur le devis, le délai dont dispose le *Client* pour confirmer sa commande peut être raccourci ou prolongé à la seule discrétion du Prestataire.

6. OBLIGATIONS DE STÉPHANIE CORDIER

Olivia ORMSTON s'efforce de réaliser la traduction avec la plus grande fidélité par rapport à l'original et conformément aux usages de la profession. Elle met tout en œuvre pour tenir compte et intégrer dans la traduction les éléments d'information fournis par le *Client* (glossaires, plans, dessins, abréviations.). *Olivia ORMSTON* décline toute responsabilité en cas d'incohérence ou d'ambiguïté du texte d'origine, la vérification de la cohérence technique du texte final relevant de la seule responsabilité du *Client*.

7. OBLIGATIONS DU CLIENT

Le *Client* s'engage à mettre à la disposition d'*Olivia ORMSTON* l'intégralité des textes à traduire et toute information technique nécessaire à la compréhension du texte et, le cas échéant, la terminologie spécifique exigée. En cas de manquement du *Client* à son obligation d'informer *Olivia ORMSTON*, elle ne pourra être tenue responsable des éventuelles non-conformités ou d'un dépassement des délais.

Le *Client* dispose d'un délai de 10 jours ouvrés à compter de la réception de ses documents traduits ou relus pour manifester par écrit un éventuel désaccord concernant la qualité de la prestation. Passé ce délai, la prestation sera considérée comme ayant été dûment exécutée et aucune contestation ne pourra être admise. À cet effet, le *Client* admet de considérer comme preuve de la livraison tout accusé de réception par voie postale ou courrier électronique.

8. CONFIDENTIALITÉ

Olivia ORMSTON s'engage à respecter la confidentialité des informations portées à sa connaissance avant, pendant ou après la réalisation de sa prestation. Les originaux sont retournés au *Client* sur simple demande.

La responsabilité d'*Olivia ORMSTON* ne peut être engagée en raison d'une interception ou d'un détournement des informations lors du transfert des données, notamment par Internet. Par conséquent, il appartient au *Client* d'informer, préalablement ou lors de la commande, *Olivia ORMSTON* des moyens de transfert qu'il souhaite voir mis en œuvre afin de garantir la confidentialité de toute information à caractère sensible.

9. FORMAT

La traduction est livrée par courrier électronique dans le même format que celui d'origine ou au format MS Word pour les documents d'origine au format PDF. Tout autre moyen de transfert ou format doit être expressément convenu entre les parties et pourra faire l'objet d'une facturation supplémentaire.

10. RESPONSABILITÉ

En toute hypothèse, la responsabilité d'Olivia *ORMSTON* se limite uniquement au montant de la facture concernée.

En aucun cas, *Olivia ORMSTON* ne saurait être tenue responsable des réclamations motivées par des nuances de style.

Il est précisé que les délais de livraison ne sont donnés qu'à titre indicatif, leur inobservation ne peut entraîner de pénalités pour retard. En toute hypothèse, la responsabilité de *Olivia ORMSTON* ne saurait être engagée du fait de dommages directs ou indirects causés au *Client* ou à des tiers du fait d'un retard de livraison dus notamment à des cas de force majeure, ni aux éventuels retards d'acheminement par fax, e-mail et autres moyens postaux.

11. CORRECTIONS ET RELECTURES

En cas de désaccord sur certains points de la prestation, *Olivia ORMSTON* se réserve le droit de corriger celle-ci en coopération avec le *Client*.

Lorsque la traduction doit faire l'objet d'une édition, *Olivia ORMSTON* recevra l'épreuve d'imprimerie pour relecture.

Sauf disposition écrite contraire, toute correction ou relecture fait l'objet d'une facturation supplémentaire sur la base du tarif horaire en vigueur.

12. MODALITÉS DE PAIEMENT

Sauf conditions particulières spécifiées sur le devis, les factures s'entendent établies net, sans escompte et payables à 30 jours à compter de la date d'émission de la facture.

En cas de paiement par chèque ou virement bancaire en provenance de l'étranger, l'intégralité des frais de change ou bancaires donneront lieu, soit à une majoration forfaitaire précisée sur le devis, soit à une refacturation intégrale au *Client*.

En cas de retard de paiement, les commandes en cours pourront être interrompues de plein droit jusqu'au complet paiement et le *Client* sera redevable, d'une indemnité calculée sur la base de trois fois le taux d'intérêt légal vigueur, ainsi que d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 euro dues au créancier (Art. L-441-3 à -6 du Code de Commerce) sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire.

La traduction reste la propriété du traducteur jusqu'au paiement complet.

13. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Avant de soumettre un document pour traduction à *Olivia ORMSTON*, le *Client* doit s'assurer qu'il en a le droit.

Il doit donc être l'auteur du document original ou avoir obtenu l'autorisation écrite préalable de traduction de la part du détenteur des droits d'auteur du document.

À défaut, *Olivia ORMSTON* ne pourra en aucune façon être tenue responsable si tout ou partie des documents confiés par le *Client* venait à enfreindre le droit de propriété intellectuelle ou tout autre droit d'un tiers ou toute réglementation applicable. Le cas échéant, le *Client* assumerait seul les éventuels dommages et les conséquences financières qui découleraient de sa seule négligence.

Par ailleurs, le *Client* reconnaît que la traduction obtenue par *Olivia ORMSTON* constitue un document nouveau dont les droits d'auteur sont codétenus par l'auteur du document original et *Olivia ORMSTON*. En conséquence, en cas de prestations à caractère littéraire ou artistique, et sans préjudice de ses droits patrimoniaux sur son œuvre, *Olivia ORMSTON* se réserve le droit d'exiger que son nom soit mentionné sur tout exemplaire ou toute publication de sa prestation, conformément au Code de la Propriété Intellectuelle, paragraphe L.132-11.

À l'inverse, toujours sans préjudice de ses droits patrimoniaux sur l'œuvre concernée, le Prestataire est également en droit d'exiger, à sa seule discrétion, que son nom ne figure pas sur la traduction publiée.

14. ANNULATION

En cas d'annulation d'une commande en cours de réalisation, quelle qu'en soit la cause, signifiée par écrit à *Olivia ORMSTON*, le travail déjà effectué sera facturé au *Client* à 100 % (cent pour cent) et le travail restant à effectuer à 50 % (cinquante pour cent).

15. RÈGLEMENT AMIABLE

Les parties s'engagent, en cas de litige de quelque nature que ce soit, à tenter un règlement amiable de ce litige. Les parties s'engagent à faire leur possible pour que cette conciliation ait toutes les chances d'aboutir. Elles s'engagent à faire preuve de toute la bonne foi nécessaire. Elles s'engagent par ailleurs à ne pas saisir un juge pendant les quatre mois suivant et admettent que toute saisine opérée en contradiction avec cette obligation pourra s'analyser en une fin de non-recevoir ou à défaut, en un obstacle à tout règlement amiable du litige.

Les présentes conditions générales de vente et les prestations fournies par le Prestataire sont régies à tous les égards par la loi française et doivent être interprétées conformément à celle-ci, à l'exclusion de toute autre. En cas de litige ne pouvant être réglé à l'amiable, le seul tribunal compétent est celui de Dunkerque, France.